

6. Administration Générale – Ressources Humaines – Suppression du poste d’assistante administrative. –

Délibération 2023-04-03-027

Rapport

Rapporteur	M. BOUTET
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	60
Nombre de pouvoirs	10
Nombre de votants	70

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean-Jacques BOUTET, Vice-Président en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social, qui explique que depuis le départ en retraite en 2020 d’un agent sur le grade d’adjoint administratif principal de 1ère classe et la fermeture de la maison de l’emploi dont l’agent occupait les missions, il est nécessaire de supprimer ce poste à 18/35^{ème}.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la délibération n° 2018-12-06-162 du 6 décembre 2018 ;

Vu l’avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 Mars 2023 ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide, à l’unanimité, de supprimer ce poste resté vacant depuis 2020.

Nombre de votants	70
Votes pour	70
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté



Éric HERBET



Le secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
076-200070440-20230403-2023-04-03-027-AR
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023
Emmanuel GOSSE